



## Révocation du trésorier

Par **PatriciaM13**, le **04/09/2020** à **08:01**

Bonjour, j'étais élu l'année dernière en septembre trésorier d'une association par vote. Je n'ai pas eu de passation et les documents que le mois de juin de cette année ainsi que la signature en banque... malgré mes relances. Le mois de juillet un de membre du conseil d'administration demande ma démission, car il veut pas de moi dans l'association sans autre motivation. Le président informe que si je ne veux pas démissionner a l'AG puisse voter et si il y'a 3 voix + 1 ils peuvent me révoquer. Nous sommes 6 membre au bureau.

Ma question est: ils peuvent faire ça juste parce que il y'a un membre du bureau qui n'aime pas mon visage ?

Je vous remercie d'avance pour votre retour !

Cordialement